

NÉGOCIATION SALAIRE À L'INRAP. COMMENT SE DÉPÊCHER DE PERDRE DU TEMPS... ET DES MARGES DE DISCUSSIONS

La négociation salariale a fait un pas décisif en 2021. Notamment parce qu'un protocole d'accord a été signé entre Ministère, Inrap et organisations syndicales. Les parties s'y engagent à une résorption des écarts avec les agents du ministère dans un calendrier triennal qui enjambe les élections de 2022 et définit les modalités annuelles de revalorisation. Malgré ce protocole, il a fallu une action au Palais Royal le 16 juin pour obtenir (enfin !) une date de reprise de la négociation. Celle-ci a eu lieu le 5 juillet...

D'emblée, le ministère a tenté de nous convaincre que la voie indemnitaire serait la plus sûre pour opérer la deuxième tranche de revalorisation, malgré l'article 5 de l'accord signé quelques mois auparavant, le directeur général affirmait pour sa part que les agents de l'institut devaient bénéficier d'une revalorisation « puissante » début 2023 - quitte à ajouter de l'indemnitaire à une revalorisation indiciaire. Pour ne pas perdre plus de temps, il était convenu de saisir « au plus vite » la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) sur un projet de grille.

La CGT a transmis le 12 juillet une proposition à l'administration, qui, le 20 juillet, nous communiquait, un projet de grille incluant les catégories 2, 4, ainsi que la catégorie 1 (0 CDI, 0 CDD) mais excluant les catégories 3 et 5 (1064 agents sur 1913 CDI en 2020) !

L'ensemble des organisations syndicales rejetant cette proposition inacceptable, il fallait donc retravailler urgemment à un projet incluant l'ensemble des personnels. Mais le 29 juillet la SDA, par courriel, nous donnait « congé » et rendez-vous, le 5 septembre.

Pour faire bref, l'administration (Ministère et Inrap), après avoir lanterné jusqu'en juillet et tenté de s'asseoir sur la revalorisation indiciaire inscrite au protocole, nous a proposé **un projet de revalorisation indiciaire qui oublie 56%** des agents mais inclut la catégorie 1 qui n'en comporte aucun. Après avoir accusé réception de nos réactions à ce projet, on nous donne rendez-vous au retour des vacances malgré l'urgence d'une saisine de la DGAFP convenue par tous les participants à la réunion du 5 juillet.

La question qui se pose désormais est de savoir sur quelle base l'administration va saisir la DGAFP et quels scénarii nous seront proposés en septembre.

Le SGPA CGT-Culture a fait savoir à l'administration que ce(s) projet(s) devrai(en)t être discuté(s) début septembre avec l'ensemble des organisations syndicales et à cet effet transmis bien en amont de la **réunion du 5 septembre**.

Il restera très peu de temps ensuite pour des allers-retours entre ministère et « guichet unique » (DGAFP et direction du Budget à Bercy), pour inscrire la mesure au Projet de Loi de Finance 2023, écrire et publier les textes encadrant la revalorisation salariale avant la fin d'année 2022, pour effet en janvier 2023.

Le meilleur moyen de gagner de l'argent, c'est encore de perdre une journée de grève !

